

CONTRÔLE À LA LIVRAISON PAR LE DESTINATAIRE

⚠ Ne signez pas le bon de livraison avant une vérification préalable de la palette :

1

AU DESSUS

Trace de pas, revêtement carton endommagé, verre brisé

2

SUR LES CÔTÉS

- Film plastique endommagé, carton endommagé,
- Verre du panneau à l'extrémité brisé, face arrière du panneau à l'extrémité abimé,
- Cornière de protection pliée, module désaxé

3

LA PALETTE EN BOIS

- Coin de calage cassé
- Planche inférieure cassée

4

LES CADRES

- Rayures significatives, cadre déformé, coup de fourche, tout autre dommage significatif



En cas de dommage apparent, **prenez des réserves précises sur le bon de transport** en indiquant le type de dommage constaté. **Prenez des photos** avec l'emballage (et si possible avec le camion);

Sans ces informations, et si un module était endommagé, **il ne pourrait faire l'objet d'une réclamation de votre part.**

En cas de dommage non-apparent, aucune réclamation ne pourra être prise en compte sur un délai de

72H après la livraison